

Unité pastorale des Boucles du Rhône

Renseignements sur le projet du mariage religieux

Se marier religieusement à l'église. Comment s'y prendre ?

La Ville de Vernier compte neuf beaux quartiers qui sont : Aïre, Avanchets, Balexert, Châtelaine, Cointrin, l'Étang, Les Libellules, Le Lignon et Vernier-Village.

Les catholiques habitants ces quartiers sont regroupés en 4 paroisses et une chapelle : La Paroisse de l'Epiphanie (Le Lignon), Ste-Marie du Peuple (Châtelaine), Sts-Philippe et Jacques (Vernier), St-Pie X (Châtelaine) et La chapelle Notre Dame de Lorette (Cointrin). Ces entités paroissiales forment l'Unité pastorale des Boucles du Rhône dont la responsabilité est assurée par une équipe pastorale (EP), conduite par le Curé-modérateur. Chaque paroisse a un secrétariat où l'on peut s'adresser pour des démarches ou obtenir des renseignements.

Comme partout, s'agissant de l'Eglise, certaines démarches relèvent d'un processus et, de ce fait, requiert de prendre suffisamment du temps. C'est le cas pour le mariage religieux. C'est afin de guider celles et ceux qui souhaitent un jour, non seulement se marier civilement, mais **s'unir par le sacrement du mariage religieux** dans l'une de nos églises ou hors paroisse, que cette information s'avère nécessaire.

Nous sommes heureux d'accueillir et d'accompagner les couples ayant à cœur de se lancer dans cette belle aventure qu'est le mariage religieux, dans les étapes préliminaires. **Voici quelques consignes très importantes à suivre:**

1. **Annoncer votre projet de mariage suffisamment à l'avance. (6 mois au grand minimum, un an de préférence)**
Ne pas organiser votre mariage sans avoir rencontré au préalable le Curé de votre paroisse de domiciliation. Cela est important même lorsque la célébration du mariage n'aura pas lieu dans l'une des paroisses susmentionnées, dans le canton de Genève ou dans un autre pays que la Suisse. En effet, c'est au curé du lieu de domiciliation ou son délégué qui doit constituer le dossier et le cas échéant autoriser le mariage hors paroisse de domiciliation.
2. **Rencontrer le curé-modérateur ou son délégué.** Ce premier rendez-vous est crucial et permet de faire connaissance avec le curé ou son délégué qui va accompagner tout le processus du projet de mariage religieux. C'est également une occasion bien favorable pour demander les formulaires nécessaires à remplir, de poser des questions relatives au mariage qui se prépare.
3. **Suivre une session de préparation au mariage.** Introduire un projet de mariage nécessite de suivre un temps de préparation assurée par une antenne reconnue par l'Eglise. Cette période de préparation n'est pas facultative. Le parcours permet de se replonger dans la richesse et la beauté du sacrement de mariage. Un moment privilégié pour les conjoints de redécouvrir la joie de faire route ensemble en tant que couple heureux de cultiver une communauté de vie propice à dynamique familiale et à une spiritualité conjugale.
4. **La Pastorale Familiale et le CPM (Centre de préparation au mariage).** Nous travaillons en étroite collaboration avec ses deux antennes reconnues. Elles vous proposent plusieurs sessions afin de vous préparer. Voir aussi : <https://preparation-au-mariage.pastorale-familiale.ch/>

Contact :

Père Gabriel ISHAYA

Courriel : gabriel.ishaya@cath-ge.ch

Téléphone bureau : 022 796 99 72

Secrétariat : 022 796 99 54